

Monsieur le Directeur,

Voici les points ou questions que nous souhaitons aborder à l'audioconférence de jeudi 16 avril :

En préambule, suite à l'annonce du prolongement du confinement par M MACRON, quelles seront les conséquences pour la DGFIP et la DDFIP 77 ?

Au sujet de la campagne d'impôt sur le revenu 2020, la CGT Finances Publiques condamne fermement l'absence de report à une échéance plus lointaine. Elle s'oppose à un retour massif d'agents dans les services, et à un roulement plus intensif dans les services où l'effectif est plus que réduit.

Alors que le confinement est prolongé jusqu'au 11 mai, c'est à juste titre, que l'inquiétude et l'angoisse augmentent très fortement chez nos collègues.

La CGT Fip 77 demande que

- le nombre d'agents en présentiel soit réduit de façon conséquente. Par ailleurs, qu'aucune pression ne soit exercée sur les agents pour leur retour en présentiel ;
- la fourniture d'ordinateur/téléphone à un maximum d'agents des SIP pour exercer leurs missions à domicile ;

La possibilité de travailler avec l'ordinateur personnel est en cours d'étude, quels en sont les résultats ? Il est souhaitable que les agents mobilisés au soutien des SIP pour *e-contact* puissent également travailler à domicile sur leur ordinateur personnel.

Pour les agents en présentiel (y compris, les agents en soutien des SIP) :

- un dépistage systématique du coronavirus, de tous les agents dont la présence dans le service est essentielle selon le PCA (dépistage pour l'ensemble des agents de la DDFIP en présentiel ou retour en présentiel) ;
- le strict respect de la distanciation entre agents ;
- la fourniture de masques, de gants, de gel hydroalcoolique et de lingettes ; de savon et d'essuie-mains dans les sanitaires.
- un nettoyage renforcé, régulier, dans les services (au moins deux fois par jour) ;
- de plus, pour la saisie des déclarations, qu'il n'y ait aucune pression sur les agents et aucune concurrence entre les services.

- Quel sera l'effectif des SIP en présentiel ?

Nous apprenons que 20 agents seraient rappelés au SIP de Meaux. C'est un nombre important, quelle sera l'organisation dans ce service ?

Quelle sera l'organisation des autres SIP, avec combien d'agents en présentiel pour chaque SIP ? Combien d'agents en télétravail ? Combien d'agents seront sollicités en appui des SIP, en présentiel et en télétravail ?

Nous demandons qu'un plan de l'organisation de chaque SIP soit fourni à l'ensemble des organisations syndicales.

- Télétravail : pour les agents des SIP actuellement en télétravail, cette organisation doit être maintenue. L'agent ne doit pas revenir dans son service.

De plus, pour les agents empêchés, le télétravail doit être ouvert sur la base du volontariat ; en aucun cas, il doit être imposé à l'agent notamment pour les agents empêchés pour garde d'enfant, qui ne disposent pas de solutions alternatives de garde.

- Frais de repas : suite au décret du 7 avril 2020, quelles seront les modalités appliquées dans le 77 concernant le remboursement des frais de repas pour les agents en présentiel ?

- Désinfection des locaux : quelles mesures seront prises en matière de nettoyage renforcé au-delà du 22 avril, date à laquelle se finira la prestation de nettoyage renforcé dans les locaux de la DDFIP 77?

Cité administrative de Melun : comment s'organisera la prestation de ménage renforcé pour le SIP de Melun ?

- Réception du public dans les SIP : pour l'heure, il n'y a pas d'accueil du public, nous en sommes satisfaits. Cependant, quelle sera la situation après le 11 mai ?

Pour conclure, nous continuons à demander la tenue d'un CHSCT.

Bien cordialement,

Pour la section CGT Fip 77

Sylvie RISACHER